FORMATION ÉVACUATION POUR LES MAIRIES ET COLLECTIVITÉS

Finalité : Permettre aux agents désignés d'organiser l'évacuation et la mise en sécurité du public et des personnels dans les bâtiments de la collectivité, puis de transmettre un bilan fiable aux secours, sans s'exposer au danger.

Durée	3 h 30 pédagogiques, hors pauses	**Effectif**	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel sur le site client	**Public**	Agents désignés pour l'évacuation
Prérequis	Aucun	**Lieu**	Intra-collectivité
Validation	Attestation de fin de formation	**Maintien des acquis**	Entraînements selon les risques et consignes des sites

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le signal d'alarme, le fonctionnement général du SSI, les consignes et les dangers pouvant compromettre l'évacuation.
- Appliquer les missions du guide-file, du serre-file et du coordinateur selon l'organisation de la collectivité.
- Orienter les occupants vers les sorties adaptées, fermer les portes sans les verrouiller et empêcher tout retour dans le bâtiment.
- Prendre en compte les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sans réaliser de manœuvre dangereuse.
- Rassembler et recenser les occupants, signaler les personnes manquantes et transmettre un bilan fiable aux secours.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de tenir son rôle dans une évacuation coordonnée, de guider ou contrôler les occupants selon les consignes du site, de contribuer au recensement et de transmettre les informations utiles aux secours.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
15 min	**Accueil et positionnement**	Présentation des objectifs et des rôles. Recueil des fonctions, bâtiments d'affectation, publics accueillis, pratiques et consignes connues.	Échanges et questions diagnostiques
20 min	**Risques, alarme et SSI**	Dangers des fumées, perte de visibilité et propagation. Reconnaissance de l'alarme et des informations utiles du SSI. Différence entre alarme et alerte.	Apports illustrés et situations communales
35 min	**Organisation et rôles**	Consignes du site, guide-file, serre-file et coordinateur. Fermeture des portes, balayage des zones, interdiction de retour, transmission, accueil des secours et limites d'intervention.	Étude des consignes et répartition des rôles
30 min	**Mise en sécurité des occupants**	Gestion du public et des groupes. Prise en compte des enfants, personnes âgées ou en situation de handicap. Espaces d'attente sécurisés lorsqu'ils sont prévus et assistance sans exposition au danger.	Études de cas et exercices de décision
35 min	**Reconnaissance du site**	Lecture des plans. Repérage des cheminements, sorties, escaliers, espaces d'attente sécurisés, points de rassemblement, zones à contrôler et accès des secours.	Visite commentée et repérage sur plan

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
60 min	**Exercice d'évacuation**	Scénarios avec rotation des rôles : alarme, guidage, contrôle des zones, rassemblement, recensement, signalement d'une personne manquante et accueil des secours.	Mise en situation et évaluation individuelle
15 min	**Évaluation et synthèse**	Bilan de l'exercice, questions de contrôle, correction des écarts et propositions d'amélioration de l'organisation.	Retour d'expérience et synthèse orale

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports courts, échanges, études de cas et mises en situation adaptés aux bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sportifs et techniques de la collectivité.
- Support visuel, consignes, plans d'évacuation, signalisation, fiches de recensement et moyens de communication du site.
- Reconnaissance des cheminements, issues, espaces d'attente sécurisés et points de rassemblement lorsque l'accès est autorisé.
- Simulation sans feu réel ni fumée. Le déclenchement de l'alarme et toute implication du public ou des services sont soumis à l'accord préalable du responsable du site.

ENCADREMENT

La formation est animée par un formateur compétent en sécurité incendie, en organisation de l'évacuation et en pédagogie, disposant d'une expérience adaptée aux établissements recevant du public et aux différents services des collectivités.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation diagnostique au démarrage afin d'adapter les exemples aux fonctions des agents et aux sites concernés.
- Évaluation formative tout au long de la session par questionnement, observation et correction immédiate.
- Évaluation individuelle en mise en situation : application des consignes, tenue du rôle, choix du cheminement, prise en compte des personnes nécessitant une assistance, recensement et transmission. Les résultats sont consignés dans une grille d'observation.
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action. Le suivi de la participation est assuré par émargement. Cette formation ne délivre ni diplôme ni habilitation réglementaire.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE LA PARTIE PRATIQUE

La collectivité transmet ses consignes, plans, effectifs, publics accueillis et contraintes du site. Le périmètre, l'utilisation de l'alarme, les zones neutralisées et les moyens simulés sont convenus avec le responsable du bâtiment. Aucun participant ne pénètre dans une zone enfumée. Un exercice général impliquant du public, des enfants ou plusieurs services doit faire l'objet d'une préparation spécifique avec la collectivité.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'aménagement, contacter Bruno CHAUMETTE au 06 24 53 04 99 avant l'inscription. Les besoins sont étudiés avec le bénéficiaire afin de définir les adaptations possibles des supports, des exercices et des conditions d'accueil, en préservant la sécurité. Si nécessaire, une orientation vers un interlocuteur spécialisé est proposée.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET PRÉVENTION

Code du travail, notamment articles R. 4227-37 à R. 4227-39 relatifs aux consignes, aux personnes chargées de l'évacuation et aux exercices périodiques. Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, arrêté du 25 juin 1980 modifié, complété selon le type et la catégorie de chaque bâtiment. Ressources INRS sur l'évacuation, les consignes de sécurité et la prise en compte des personnes nécessitant une assistance. Les procédures propres à la collectivité demeurent applicables.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Accès et inscription	Demande par téléphone ou via le formulaire du site. Analyse du besoin, proposition de devis et confirmation de la date avec le client.	**Tarif**	Sur devis selon l'effectif, le lieu et les moyens mobilisés.
Documents remis	Support et attestation aux participants ; copie de l'émargement au client.	**Contact**	**Bruno CHAUMETTE** **Tel : 06.24.53.04.99** **Mail :** contact@action-preventive.fr
Délai d'accès	Le délai prévisionnel entre la demande et le début de la formation est précisé dans le devis, selon les disponibilités et les contraintes du site.	**Date de session**	Convenue avec le client et confirmée avant la formation.